



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**A Saint-Denis, le 27 juin 2019**

**MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DE L'OUTRE-MER**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
de la Réunion

### **Décision portant délégation de signature**

Monsieur Philippe ARHAN, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la REUNION

Vu l'arrêté n°2349 du 21 juin 2019 du le préfet de la Réunion, Jacques BILLANT, portant délégation de signature au directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion, pour tous les actes financiers et juridiques se rapportant à l'exécution des dépenses et recettes, relevant de l'activité de ses services, inscrites aux titres 3, 5 et 6 du budget du ministère de la Justice, se rapportant au programme 107 de l'Administration pénitentiaire,

Vu l'article 3 dudit arrêté autorisant le directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion à subdéléguer sa signature,

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DAGUENET, secrétaire administrative, responsable de l'économat du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion.

**Le Directeur fonctionnel**

**Philippe ARHAN**



**SPIP REUNION**

15 bis Chemin Saint-Léonard  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
Téléphone : 0262 3159 00  
Télécopie : 0262 31 59 03